

L'État de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Dossier de la rédaction de H2o
January 2016

Publication

par le Muséum national d'Histoire naturelle du rapport sur l'État de conservation des habitats et des espèces dans le cadre de la directive Habitats-Faune-Flore en France

L'atteinte d'un État de

conservation favorable pour les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive européenne habitats-faune-flore. Dans ce cadre, les États membres réalisent tous les six ans un rapport sur cet État de conservation. Concernant la faune aquatique d'eau douce et amphihaline, 61 fiches du rapport français 2013 ont été rédigées sous la responsabilité de l'ONEMA.

Sur le seul

territoire français, 132 habitats et près de 300 espèces font l'objet d'une évaluation, réparties sur 4 domaines biogéographiques : alpin, atlantique, continental, méditerranéen et 2 régions marines. L'ONEMA a été chargé d'assurer l'évaluation de 24 espèces animales : 18 espèces de poissons osseux, 3 lamproies, 3 crevettes. L'analyse a été réalisée par régions biogéographique et pour chacun des taxons présents. Ainsi pour les 24 espèces évaluées par région biogéographique, ce sont 67 évaluations qui ont été réalisées.

Les données d'observation

apportées depuis l'évaluation de 2007 sont majoritairement obtenues par la mise en œuvre des protocoles d'échantillonnage par la pêche à l'électricité dans le cadre de réseaux de suivis DCE. Des compléments d'expertise sont issus des récents travaux menés pour la dernière révision de la liste des poissons d'eau douce de France (Keith et al., 2011). Pour les crevettes, les données ont été produites lors des différentes enquêtes nationales menées par l'ONEMA et plus particulièrement celle réalisée en 2006, actualisée en 2010 et 2012 ; elles proviennent également d'études ponctuelles menées au niveau départemental par les services de l'ONEMA ou des fédérations de pêche. Pour les crustacés, l'état de conservation des trois espèces de crevettes est uniformément défavorable mauvais. Concernant les poissons osseux et les lamproies, l'image générale est celle d'une situation nettement défavorable, avec seulement 9 évaluations en état favorable contre 41 en état défavorable inadéquat ou mauvais. Une seule évaluation conclut à un état inconnu : il s'agit de *Lampetra planeri* en région méditerranéenne, en raison d'un déficit de connaissances. L'analyse des paramètres fait ressortir une situation inquiétante pour l'habitat d'espèce tandis que l'évaluation des populations montre un état plus favorable. Si l'on ne regarde que les espèces amphihalines, sur l'ensemble de leurs aires de répartition, l'état de conservation est aussi uniformément défavorable mauvais. Il faut cependant relever que les paramètres sont renseignés à 98 % pour les régions terrestres, et insuffisamment connus ou inconnus à 86 % dans les régions marines.

L'Évaluation

de l'état de conservation a été pilotée par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). Le service du patrimoine naturel du MNHN a coordonné la collecte et l'analyse des données fournies par l'ensemble des partenaires. L'évaluation a été menée en partenariat avec la Fédération des conservatoires botaniques nationaux (FCBN), l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE), la Société herpétologique de France (SHF), la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). Plus de 400 experts ont été mobilisés pour la rédaction et la validation des fiches d'évaluation. Le rapportage concerne, en France, 312 espèces animales et végétales ainsi que 132 types d'habitats ; L'évaluation de leur état de conservation est réalisée dans chaque région biogéographique (4 régions terrestres et 2 marines) ; au total 1 009 évaluations ont ainsi été réalisées, soit le plus grand nombre d'évaluations réalisées au niveau européen.

Rapportages communautaires sur les directives Nature - INPN